

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Cloutier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/47fce27dba7e359b868ae59d>

Date d'obtention : 2020-11-18 16:46:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il tient comptes des intérêts des victimes. Que les interventions seront uniformisées , il y aura une prise en charge plus vite, il y aura une limitation de la propagation. et aucune images sera vues.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus sécurisée d'intervenir sans peur de ne pas avoir fait les choses correctement.

Je suis certaine que je vais augmenter le sentiment de sécurité de mes jeunes ,des parents et de moi-même.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les images le contenu sexto des jeunes en questions.